

Descriptif en lien avec la cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 :
Création d'une cartographie numérisée de l'ensemble des parcours de pêche pour l'ensemble des sociétés du sous-bassin hydrographique.

www.vesdre.be

VESDRE			PEPINSTER							
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-P1	Secteur 15	Du Pont du Purgatoire jusqu'aux entreprises Jacques Servais	330		No Kill	Pêche dans l'eau uniquement du côté du chemin de fer à partir de l'ouverture générale. Le long de la propriété de l'entreprise Jacques SERVAIS (rue du Purgatoire, 81, à WEGNEZ) : pêche du bord autorisée dès l'ouverture des deux côtés.	*accès par l'amont en redescendant de V-V7 (secteur 14)			
V-P2	/	/	100			Secteur non géré par une société.				
V-P3	Secteur 16	Station d'épuration de Wegnez	1000	Le secteur débute à la fin du parking de l'ancien garage Skoda (aujourd'hui, restaurant chinois) jusqu'au pont de chemin de fer situé en aval de la station d'épuration.	No Kill	La pêche s'effectuera uniquement sur une seule rive, à savoir la berge longeant la N 61 et la station d'épuration. Tout pêcheur qui s'écarterait des berges et qui se trouverait à l'intérieur des installations de la station d'épuration serait exclu de la Société de façon définitive. La pêche aux abords des ponts du chemin de fer est permise sur les deux rives, sans pénétrer dans les propriétés privées.	1*à l'amont : accès en rive droite au niveau du restaurant chinois - rue du Purgatoire 2*accès intermédiaire en rive droite à proximité de la N61 - rue du Purgatoire 3*à l'aval : accès en rive droite au niveau de la sortie de la station de Wegnez	Les accès à proximité de la station d'épuration (2* et 3*) se font en passant entre la clôture de la station et le chemin de fer.		
V-P4	/	/	100			Secteur non géré par une société.				
V-P5	Secteur 17	Pont Lefin	185	Le secteur commence à la fin du parking situé après le magasin ALDI et fini en-dessous du premier pont (Pont Lefin) vers l'aval.	No Kill	Pêche autorisée le long de la berge droite sur la partie longeant la N 61.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant du secteur 16 (V-P3) ou en remontant par le secteur 18 (V-P7).			
V-P6	/	/	105			Secteur non géré par une société.				
V-P7	Secteur 18	Talus du chemin de fer, rue Lefin	631	Début du secteur au fond de la rue Lefin, après les jardins au début du talus du chemin de fer et s'arrête à la fin de celui-ci.	No Kill	Pêche autorisée uniquement côté talus du chemin de fer - berge gauche.	*à l'amont : accès en rive gauche au niveau de la rue Lefin			
V-P8	Secteur 19	Les Sacis	305		No Kill	Pêche autorisée sur la rive gauche le long du talus du chemin de fer.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en descendant du secteur 18 (V-P7) ou en remontant par le secteur 20 (V-P10).			
V-P9	/	/	150			Secteur non géré par une société.				

V-P10	Secteur 20	Centre de Pepinster	850	Du pont Walrand, côté du quai F. Nicolaï jusqu'au confluent de la Hoëgne. Derrière le Moulin à la Couleur jusqu'à la fin de l'ancienne usine textile. Sur la rive de la N 61, face à la Textile, jusqu'à la 1 ^{ère} maison. Il est également permis de pêcher sous le pont du chemin de fer, après l'usine de La Textile.	No Kill	Berge droite interdite entre la Pont Walrand et le n°2 de la rue du Massau sinon berges gauche et droite accessible sur le reste du secteur.	*à mi-parcours : accès et parking en rive droite par l'échelle installée en berge - à côté du n°2 rue Massau			
V-P11	Secteur 21	Mazures	1130		Réserve	Berges gauche et droite interdites sur l'entièreté du secteur sauf sous le tablier du chemin de fer.				
V-P12	Secteur 22	Louhau	320		Réserve partielle	Berges gauche et droite interdites sur l'entièreté du secteur sauf en berge gauche sous le tablier du pont de Louhau.				
V-P13	Secteur 23	Ferme du Pommelou : boucle entre le pont de Louhau et le pont de Flère	950		No Kill	Berges gauche et droite accessible. Interdiction de passer dans le champ.	1*à l'amont : accès par les échelles à côté du Pont de Louhau 2*à l'aval : accès par les échelles à côté du Pont de Flère			
V-P14	Secteur 24	/	720		Réserve	Berges gauche et droite interdites sur l'ensemble du secteur.				
V-P15	Secteur 25	Gué romain et ruisseau des Trois-Bois	160		No Kill	Berges gauche et droite accessibles depuis le pont du chemin de fer et une partie en amont de celui-ci. Attention : secteur fermé à partir du 30 septembre !	1*accès en rive droite par le passage sous le chemin de fer, route de Flère 2*accès en rive gauche au niveau du gué de Bécoën (passage par la passerelle)			
V-P16	Secteur 26	/	790		Réserve partielle	Berge droite interdite de l'amont jusqu'au point où la N61 longe la Vesdre. A partir de là, berge droite accessible jusqu'au secteur suivant.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en remontant par le secteur 27 (V-P17).			
V-P17	Secteur 27	Station d'épuration de Goffontaine	795		No Kill	Berge gauche accessible sous les ponts du chemin de fer situés en amont et en aval du secteur. Berge droite accessible tout du long. Comme pour le secteur 16 (V-P3), il est formellement interdit de s'écarter de la berge et d'entrer dans les installations de la station sous peine de sanction.	1*à l'amont : accès en rive droite en amont de la station de Goffontaine et en contre-bas du chemin de fer 2*accès et parking en rive droite au niveau de l'entrée de la station d'épuration 3*accès en rive gauche via le chemin de Goffontaine	L'accès à proximité de la station d'épuration (1*) se fait en passant entre la clôture de la station et le chemin de fer. Zone de pique-nique aménagée à proximité de l'entrée de la station d'épuration.		
V-P20	/	/	370			Secteur non géré par une société.				
V-P21	/	/	165		No Kill	Berge gauche interdite tout du long.	*accès en rive gauche au niveau de la passerelle à proximité du Moulin Fisenne (Jolly Jumper Poney Club)			

VESDRE

OLNE

Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-O1	Secteur 28	Aval Moulin Fisenne	1015		No Kill	La pêche s'effectuera du côté de la N 61 depuis la fin du bief du Moulin et se termine au moment où la N61 quitte le bord de la Vesdre un peu avant le déversoir. Berge droite accessible tout du long.	*accès en descendant de V-P21			

	Secteur 29	Rive gauche face au secteur n° 28	1015		Réserve	Berge gauche interdite tout du long				
V-O2	/	/	130			Secteur non géré par une société.				
VESDRE			TROOZ							
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-T7	Secteur 30	Terrain de football de Nessonvaux	260	Depuis le pont du chemin de fer situé en aval du terrain de football jusqu'à la vanne située en amont.	No Kill	La pêche depuis la rive n'est permise que sur toute la longueur du terrain de football (berge gauche). Reste du secteur : pêche autorisée uniquement en wading. Interdiction de passer dans les propriétés privées sous peine d'exclusion de la Société. Sur ce secteur cogéré avec la Société V.P.N., les pêches au ver et au vif y sont également interdites.	*accès et parking en rive gauche au niveau du terrain de football de Nessonvaux			
V-T8	/	/	1030			Secteur non géré par une société.				
HOEGNE			PEPINSTER							
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
H-P1	/	Forges Thiry -> vanne Chinheid	490		Ombre : No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*à l'amont : accès et parking en rive gauche au niveau du tennis de Pepinster			
H-P2	/	vanne Chinheid	50			Berges gauche et droite interdites.				
H-P3	/	vanne Chinheid -> usine Cabot	200		Ombre : No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*à mi-parcours : accès et parking en rive droite à hauteur des bulles à verre			
H-P4	/	usine Cabot	415		Ombre : No Kill	Berge droite accessible tout du long. Berge gauche interdite.	L'accès s'effectuera par le lit de la rivière en remontant par le secteur H-P5.			
H-P5	/	usine Cabot -> dressage canin	230		Ombre : No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*à l'amont : accès et parking en rive gauche à proximité du terrain de football - Prévochamp 2*à l'aval : accès et parking en rive gauche à proximité du terrain de football et du dressage canin - Prévochamp			
H-P6	/	dressage canin	50			Berges gauche et droite interdites.				
H-P7	/	dressage canin -> rue de la Nô	920		Ombre : No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*à l'amont : accès et parking en rive gauche en aval du barrage à proximité du dressage canin - Prévochamp 2*accès en rive gauche au niveau de la rue d'Avallon 3*accès en rive droite à proximité de la rue du Progrès 4*accès en rive gauche au bout de la rue d'Avallon			

H-P8	/	rue de la Nô	45			Berges gauche et droite interdites.				
H-P9	/	Rue de la Nô -> vanne Texter	680		Ombre : No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*accès en rive droite à proximité de la rue des Jardins 2*plusieurs accès en rive gauche le long du chemin de promenade - accès via la passerelle quai de la Hoëgne			
H-P10	/	vanne Texter	50			Berges gauche et droite interdites.				

Secteur SBH	Commune	Lac et étang	Nom du secteur	Superficie approximative du secteur (ares / m ²)	Spécificité(s)	Interdiction(s)	Accès à l'étang	Informations complémentaires	Espèces	Techniques
DF	PEPINSTER	Doux Fonds	Etang des Doux Fonds	14,5 / 1450			Accès via la rue Grand'Ry Cornesse à Wegnez.			

RAPP - Royale Association des Pêcheurs de Pepinster
Secteur privé

Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** asbl ** Cellule de Coordination
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine
☎ 04/361.35.33 - 📧 04/361.35.23 - coordination@crvesdre.be - <http://www.crvesdre.be>

*Ardillon écrasé sur l'ensemble des parcours